

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	40	47 (10 pouvoirs)

Séance du 15 décembre 2022

Date de la convocation

09 décembre 2022

Date d'affichage

09 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le quinze décembre, à 19 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 décembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_12_12_249

**Approbation de la convention de
partenariat avec la Chambre
d'Agriculture de l'Ain**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. GRANGE
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	M. LANIER
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	H. CORMORECHE
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	I.DUBOIS
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Sonia PERI**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Dans le cadre de sa stratégie agricole et alimentaire, la Communauté de Communes de la Dombes a l'ambition de pérenniser une agriculture économiquement viable et intégrée aux enjeux environnementaux tels que repris dans les programmes locaux : Natura 2000, Programme agroenvironnemental et climatique (PAEC), Plan Alimentaire Territorial (PAT) et Plan Territorial de Gestion de l'eau...

Une stratégie n'a de sens que si elle s'appuie sur des partenariats structurants.

Ainsi, la CCD souhaite renouveler le partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain lancé en 2019.

Ce travail conjoint vise la co-construction d'axes de travail sur les problématiques fortes du territoire traduits en actions concrètes et démonstratives en lien avec les caractéristiques de la Dombes (sous forme d'actions pilotes). Ce qui exclut les sujets sur lesquels la Communauté n'a pas prise à son échelle territoriale (par exemple : requêtes d'ordre réglementaire, recours concernant la Politique agricole commune...),

Plusieurs thématiques principales à traiter ont été établies, ainsi que la méthode de travail lors de la première convention de 3 ans. Suite aux résultats fructueux de cette première convention, ayant permis notamment la construction de la plateforme de Valeins et ayant posé les bases d'une implication nouvelle sur la question du foncier, de nouveaux échanges entre les deux structures ont permis de mettre à jour les principales thématiques de cette nouvelle convention de 2022 à 2026, en voici les principales :

- Une thématique forte déjà bien engagée, à renforcer : changement climatique, adapter les pratiques agronomiques, la gestion de l'eau et les systèmes d'exploitation dont la plateforme d'essai agricole de Valeins (AgroDombes) et un appui technique sur la construction du PTGE,
- Une thématique stratégique transversale : maintien de l'élevage, préservation de l'herbe et de la biodiversité,
- Une thématique en émergence : foncier agricole, accompagnement stratégique et analyse des projets.

Le renforcement du lien entre habitants et agriculture reste une préoccupation de fond. D'autres sujets pourront faire l'objet de travaux communs tels que : l'encadrement des énergies renouvelables en milieu agricole, le développement de l'agriculture biologique, la valorisation des productions...

Le plafond de dépense annuelle dédié à l'accompagnement de la CCD par la CA01 est fixé à 50 000 € nets de taxe couvrant le temps de travail dédié aux actions de la convention. La CCD participera à hauteur de 60% et la CA01 à hauteur de 40%.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide,
par 47 voix pour et 4 abstentions :

- **D'approuver** la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, le 15 décembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS



Convention cadre de partenariat

Accompagnement du projet agricole de la Communauté de communes de la Dombes

2022-2026

Entre

La Communauté de communes de la Dombes (CC Dombes),
Représentée par sa présidente Mme Isabelle DUBOIS,

D'une part,

Et

La Chambre d'agriculture de l'Ain (CA01),
Représentée par son président Michel JOUX.

D'autre part.

Octobre 2022

Vos contacts :

Chambre d'Agriculture de l'Ain :

Gilles CAUVIN

Chargé de territoire « Dombes, Plaine de l'Ain,
Côtière »

Tél. : 04 74 45 67 27 - 06 63 35 05 66

gilles.cauvin@ain.chambagri.fr

www.ain.chambre-agriculture.fr

Communauté de Commune de la Dombes :

Pierre LEVISSE

Responsable du pôle développement durable
Chargé de projet Natura PAEC/2000

Tél. : 04 74 61 93 01

Paec-natura2000@ccdombes.fr

<https://www.ccdombes.fr/>

Sommaire

1. Objet.....	4
2. Contexte	4
3. Les thèmes de travail	4
4. Gouvernance.....	6
5. Modalités d'intervention de la CA01 et de la CC de la Dombes.....	6
5.1. Rappel du rôle de la CA01	6
5.2. Rappel du rôle de la CC Dombes	7
5.3. Champ d'intervention commun	7
5.4. Intervenants dans le projet.....	7
6. Coordination avec les autres politiques publiques.	8
7. Evaluation.....	8
8. Communication	8
9. Modalités financières.....	8
9.1. Cadre général	8
9.2. Engagement de la CA01	8
9.3. Engagement de la CC de la Dombes.....	8
10. Durée de la convention	9
11. Ruptures, litiges et résiliation	9
12. Conditions générales.....	9

1. OBJET

Dans le cadre de la politique agricole de la CC Dombes et de la CA01, la présente convention cadre définit les conditions du partenariat pour accompagner des actions agricoles sur le territoire de la Dombes et en assurer le financement.

2. CONTEXTE

Sur son territoire constitué de 36 communes, la CC Dombes porte un projet de territoire qui poursuit l'objectif d'associer tous les acteurs concernés par le développement durable et la transition écologique. En particulier, elle a l'ambition de pérenniser une agriculture locale, économiquement viable et intégrée aux enjeux environnementaux, en complémentarité avec les programmes et outils disponibles : Natura 2000, Programme agro-environnemental et climatique (PAEC), Paiements pour service environnementaux (PSE), Programme alimentaire territorial (PAT) ...

Pour cela, elle souhaite :

- accompagner les agriculteurs sur des actions concrètes et démonstratives, aidant à enclencher des dynamiques favorables au territoire, en lien avec les caractéristiques de la Dombes (sous forme d'actions pilotes), ce qui exclut les sujets sur lesquelles la CC Dombes n'a pas prise à son échelle territoriale (par exemple : requêtes d'ordre réglementaire, recours concernant la Politique agricole commune, cours du lait...),
- s'appuyer sur la CA01.

Le processus de définition des axes de travail a débuté dès 2017, à l'initiative de la CC Dombes.

A l'issue de différents échanges une première convention de partenariat entre la CA01 et la CC Dombes a été mise en place sur la période 2019-2022.

Les thèmes et les piste de travail qui y ont été inscrits étaient les suivants :

1. CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTER LES PRATIQUES AGRONOMIQUES, LA GESTION DE L'EAU ET LES SYSTEMES D'EXPLOITATION → projet prioritaire
2. MAINTIEN DE L'ELEVAGE, HERBE ET BIODIVERSITE → projet prioritaire
3. RENOUER LE LIEN ENTRE LES AGRICULTEURS, LES ELUS ET LA POPULATION
4. VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE
5. ENERGIES RENOUVELABLES

Après la phase de démarrage 2019, les années 2020 et 2021 ont concernées essentiellement les deux thèmes prioritaires :

Thème 1 - le réchauffement climatique et l'agronomie,

Thème 2 - le maintien de l'élevage bovin.

3. LES THEMES DE TRAVAIL

Après différents échanges entre les deux structures en 2022, les thèmes de travail ont été révisés pour cette nouvelle convention Sont :

1. CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTER LES PRATIQUES AGRONOMIQUES, LA GESTION DE L'EAU ET LES SYSTEMES D'EXPLOITATION

Plateforme expérimentale de Valeins : poursuite des actions engagées dans la précédente convention (animation du groupe des agriculteurs, conduite techniques des essais, pilotage des prestataires agricoles, bilan technico-économique...), en recherchant des co-financements complémentaires à ceux de la CA01 et de la CC Dombes;

Plan territorial de Gestion de l'Eau – Eau Ain DOMBES Saône 2050. Lancé en 2020, il vise à mettre une concertation large avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau que ce soit pour l'alimentation en eau potable ou pour les différents usages. Il devra aboutir à un compromis territorial pour une gestion partagée de la ressource en eau, dans un contexte prégnant de changement climatique.

Dans le cadre de la convention, il s'agit notamment de veiller à un diagnostic rigoureux utile à la création d'un modèle de fonctionnement de la nappe, avec l'appui de l'expertise de la CA01, et de solliciter un appui technique aux étapes clés du projet.

2. MAINTIEN DE L'ELEVAGE, HERBE ET BIODIVERSITE

L'élevage bovin à l'herbe reste un enjeu fort du territoire en lien notamment avec les enjeux de qualité de l'eau, de paysage et de biodiversité.

Le travail d'enquête mené en 2019-2020 a permis d'affiner les constats. Différents leviers sont à activer, certains dépendent de l'échelle départementale, d'autres sont à activer localement.

Les premières pistes font appel à la démarche PAT, à l'action sur le foncier et aux mesures sur l'autonomie alimentaire des exploitations (exemple : PAEC). Mais de nouveaux soutiens à l'élevage seront à créer.

3. FONCIER AGRICOLE

En lien avec l'enjeu de maintien de l'élevage, et en raison d'une problématique générale forte sur la transmission des exploitations, il s'agit de définir et mettre en œuvre les actions favorisant une meilleure transmission des exploitations.

La stratégie d'action sera affinée grâce à la veille foncière et à l'étude prospective sur la cession des fermes à 5 ou 10 ans. Une organisation nouvelle favorisant l'émergence de porteur de projet est à tester. La CC Dombes souhaite intervenir pour limiter l'agrandissement, aider à installer des jeunes et diversifier les productions en lien avec le PAT.

Le renforcement du lien entre habitants et agriculture reste une préoccupation de fond transversale qui alimentera régulièrement la communication de la CC Dombes, avec la possibilité d'organiser des événements communs à la Chambre d'Agriculture. D'autres sujets pourront faire l'objet de travaux communs tels que : les filières bas intrants, les techniques culturales simplifiées, l'encadrement des énergies renouvelables en milieu agricole, le développement de l'agriculture biologique ou la valorisation des productions...

Sur la base de toutes ces thématiques, constituant l'architecture de la convention, chaque année, les thématiques principales seront déclinées en actions et programmées avec affectation de jours de travail dédiés.

4. GOUVERNANCE

Le travail sera encadré par un « Groupe contact » qui évaluera l'avancée du travail réalisé dans le cadre de cette convention et définira ses orientations en s'appuyant sur des groupes de travail thématiques. Dans les 2 cas, les groupes seront composés à la fois d'agriculteurs et d'élus. Leur fonctionnement est décrit plus précisément ci-dessous.

- « Groupe contact » : élus communautaires – représentants de la profession agricole
 - Mission : il définira les priorités sur la base des restitutions des groupes de travail thématiques, il indiquera le temps à passer par la CA01 par projet et il recherchera des synergies techniques et financières avec les partenaires du territoire.
 - Composition : 12 personnes maximum, 50% élus communautaires, dont la présidente, 50% de représentants agricoles, dont le président du Comité agricole de territoire. Chaque structure nommera ses autres représentants. Les décisions se prendront à la majorité qualifiée des 2/3.
 - Fréquence de réunion : il se réunira au minimum une fois par an.
- Groupes de travail thématiques : ces groupes sont créés en fonction des besoins pour permettre de préciser les actions prioritaires à lancer.
 - Mission : contextualisation du thème avec une expertise s'appuyant sur des éléments de constats locaux, chiffrés, atouts, faiblesses, opportunités, menaces et enjeux, définition de la problématique, proposition d'actions concrètes en lien avec les personnes susceptibles de les mettre en œuvre. Chaque groupe de travail veillera à associer les acteurs publics, associatifs et privés permettant d'enrichir la démarche.
 - Composition : 10-12 personnes max., agriculteurs du groupe contact, autres agriculteurs impliqués localement sur le thème ou désireux d'intégrer le groupe, référents techniques locaux spécialisé dans le thème, structures intervenant sur le territoire, experts extérieurs pour des éléments de cadrage de diagnostic ou des retours d'expériences.
 - Fréquence de réunion : à définir.

5. MODALITES D'INTERVENTION DE LA CA01 ET DE LA CC DE LA DOMBES

5.1. Rappel du rôle de la CA01

La CA01 est un établissement public administratif qui remplit un double rôle :

- rôle consulaire regroupant les missions de service public attribuées par le législateur et les missions d'accompagnement collectif souhaité par ses élus professionnels agricoles,
- rôle de prestataire de service regroupant les missions de service privé à destination des agriculteurs, associations, collectivités et tous acteurs souhaitant faire appel à son expertise.

Le rôle consulaire de la CA01 est financé directement par les fonds publics qu'elle perçoit au titre de sa représentativité institutionnelle.

En revanche, son rôle de prestataire technique visant à apporter du conseil et des références techniques fait l'objet d'une facturation en qualité de prestataire de service.

5.2. Rappel des compétences de la CC Dombes

La CC Dombes en tant que collectivité intervient pour son territoire sur des compétences :

- obligatoires, comme le Schéma de cohérence territoriale, le développement économique, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou pour la Gestion des eaux, des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) en déléguant aux syndicats de rivières,
- optionnelles, en tant qu'opérateur Natura 2000, du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), des Paiements pour services environnementaux (PSE), Plan Alimentaire Territorial ou pour la création de maison des services publics,
- facultatives comme le service d'assainissement non collectif ou les actions culturelles.

5.3. Champ d'intervention commun

La CC de la Dombes et la CA01 assureront la co-animation et la co-rédaction des comptes rendus du « Groupe contact » et des « Groupes de travail thématiques ». La CA01 mettra à disposition ses compétences techniques en faisant intervenir ses agents spécialisés en fonction des sujets et, si besoin, proposera des experts extérieurs à la CC Dombes. L'ensemble du temps passé par la CA01 sera cofinancé dans le cadre de la présente convention cadre et notamment le travail de co-animation et de coordination des actions avec l'ensemble des intervenants et acteurs de ce projet de territoire.

Au regard des choix du « Groupe contact » et des propositions des groupes de travail thématiques », la CC de la Dombes et la CA01 proposeront des actions opérationnelles qui chacune feront l'objet d'une proposition technique et financière détaillant les objectifs, la méthode de travail, le coût et les possibilités de financement. Pour mettre en œuvre ces projets, des financements seront recherchés par la CA01 et la CC Dombes, en dehors de cette convention cadre.

Tous les sujets qui ne seraient pas en lien avec le « Groupe contact » et les « Groupes de travail thématiques » fera l'objet d'un avenant ou d'une autre convention.

5.4. Intervenants dans le projet

- Référent CA01 : Gilles CAUVIN, chargé de territoire secteur « Dombes – Plaine de l'Ain - Côtière » - coordination des partenaires, lien avec les responsables agricoles et la collectivité.
- Référent CC de la Dombes : Pierre LEVISSE, responsable de pôle « Développement durable », chargé de projet PAEC/Natura 2000 – coordination avec les actions du PAEC et de Natura 2000, lien avec les élus référents et les structures partenaires.
- Autres intervenants CA01 possibles (liste non exhaustive) :
 - Conseiller.ère agronomie,
 - Conseiller.ère irrigation,
 - Conseiller.ère énergie,
 - Conseiller.ère communication,
 - Conseiller.ère technique et conseiller.ère de gestion du secteur Dombes.

6. COORDINATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES.

Une attention particulière sera recherchée par les deux parties pour qu'il y ait une complémentarité et une cohérence des actions émanant du partenariat avec les autres politiques publiques locales portées. Dans le cadre de cette convention, la CA01 et la CC de la Dombes s'engagent à rechercher d'autres partenaires financiers afin de disposer de plus de moyens pour mettre en œuvre les projets.

7. EVALUATION

Le « Groupe contact » définira et chiffrera les indicateurs de résultats.

Ils indiqueront à minima : le nombre de réunions de travail, le nombre de participants, l'état d'avancement des actions validées et leur descriptif, l'impact attendu de ces actions.

Les valeurs de ces indicateurs seront inscrites dans un compte rendu d'activité annuel qui sera présenté au « Groupe contact ».

8. COMMUNICATION

La CA01 et la CC de la Dombes communiqueront de manière concertée sur cette convention cadre et les résultats.

9. MODALITES FINANCIERES

9.1. Cadre général

Le plafond de dépense annuelle dédié à l'accompagnement de la CC de la Dombes par la CA01 est fixé à 50 000 € nets de taxes. Il pourrait être révisé à la hausse au regard du calendrier des actions à conduire ou du développement de nouveaux axes prioritaires, sur décision de la CC Dombes

Ce montant est calculé sur la base d'un coût de journée de 717 € (tarif 2022 validée en session Chambre) pour 2022 et sera réactualisé chaque année selon le barème voté par les élus de la chambre d'agriculture.

La CC de la Dombes participera à hauteur de 60% et la CA01 à hauteur de 40%.

9.2. Engagement de la CA01

Le 30 novembre de chaque année, au plus tard, la CA01 transmettra un justificatif technique et financier du travail qu'elle aura réalisé.

9.3. Engagement de la CC de la Dombes

La CC Dombes paiera la CA01 à la réception des justificatifs produits par cette dernière et au prorata des dépenses réalisées, sur la base des modalités définies à l'article 9.1

10. DUREE DE LA CONVENTION

Le partenariat entre la CC de la Dombes et la Chambre d'Agriculture de l'Ain est établi pour une durée du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2026 inclus.

11. RUPTURES, LITIGES ET RESILIATION

La présente convention peut être résiliée en cas de manquement d'une ou des parties à l'un des engagements lui incombant.

12. CONDITIONS GENERALES

Exigence de remboursement des sommes indûment perçues :

- Au cas où tout ou partie des sommes versées auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues par la présente convention.
- Au cas où l'exécution des prestations ayant donné lieu à des versements ne serait pas conforme aux exigences de la présente convention.

Fait à le

En deux exemplaires,

Pour la Chambre d'Agriculture
de l'Ain

Le Président,
M. JOUX

Pour la Communauté de Communes
de la Dombes

La Présidente,
Mme DUBOIS